
<https://physique-chimie.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1168>



- S'informer - Courriers des IPR -

Date de mise en ligne : mercredi 27 janvier 2021

Copyright © Physique et Chimie - Académie de Lyon - Tous droits réservés

Chères et chers collègues,

Vous avez été destinataires d'un courriel émanant du MENJS le 21 janvier 2021 vous informant de l'annulation des épreuves de spécialité des baccalauréats général et technologique pour la session 2021 ('Les enseignements de spécialité des baccalauréats général et technologique ne seront pas évalués au travers d'épreuves au mois de mars mais sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale de ces enseignements.').

Nous vous précisons que les épreuves d'évaluation des compétences expérimentales (ECE), qui font partie intégrante des épreuves de spécialité en tant que 'partie pratique', n'auront donc pas lieu pour cette session 2021.

Nous reviendrons vers vous prochainement à propos de la mise en œuvre du contrôle continu qui remplacera l'évaluation des épreuves de spécialité au baccalauréat 2021.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien cordialement.

â€”

Marie-Alice TROSSAT - Alban HEINRICH - David LAFARGE - Max MUNIER

Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Physique-Chimie